

221C0869
FR0004016699-DIV11

26 avril 2021

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO-CARENAGE

(Euronext Paris)

Les sociétés Vinci Concessions et Eiffage ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée qu'elles envisagent de déposer sur les actions de la société SMTPC¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SMTPC sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par les sociétés Vinci Concessions et Eiffage le 23 avril 2021.